

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins**

**SÉANCE AJOURNÉE
(6 juillet 2010)**

Une séance ajournée du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le mardi 6 juillet 2010 à 19h00, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillère suivants :

Julien Auclair

Lyne Bourque

Daniel Fortin

Stéphane Auclair

Marc Grenier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin

François Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

168-07-2010

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté après y avoir apporté les modifications signifiées et en y laissant le varia ouvert.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19h12, aucune intervention n'est soulevée, alors celle-ci est fermée à 19h13.

169-07-2010

REFINANCEMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 133-2003

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 133-2003, la Paroisse de Notre-Dame-des-Pins souhaite emprunter par billet un montant total de 560 200\$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Julien Auclair, appuyé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 560 200\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 133-2003 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 12 juillet 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	27 600 \$
2012.	28 700 \$
2013.	29 900 \$
2014.	31 200 \$
2015.	32 500 \$ (à payer en 2015)
2015.	410 300 \$ (à renouveler)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

QUE pour réaliser cet emprunt la Paroisse de Notre-Dame-des-Pins émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 juillet 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 133-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

170-07-2010

OFFRE DE LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Il est proposé par Daniel Fortin, appuyé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Paroisse de Notre-Dame-des-Pins accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 560 200\$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 133-2003, au prix de 98,581, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

27 600 \$	1,75 %	12 juillet 2011
28 700 \$	2,00 %	12 juillet 2012
29 900 \$	2,50 %	12 juillet 2013
31 200 \$	3,00 %	12 juillet 2014
442 800\$	3.50 %	12 juillet 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque, prélèvement ou paiement pré-autorisé à l'ordre du détenteur enregistré;

171-07-2010

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE – CONSTRUCTIONS ERNEST VEILLEUX

ATTENDU QUE monsieur Ernest Veilleux veut procéder à l'aménagement et à la construction d'un développement domiciliaire dans le secteur de la 27^e et de la 28^e Rue;

ATTENDU QUE des rencontres ont eu lieu entre l'entrepreneur et les membres du Conseil;

ATTENDU QUE pour procéder à l'avancement des travaux, certaines lignes directrices se doivent d'être déjà établies;

ATTENDU QU'une convention, un protocole d'entente sera établi entre les parties afin de stipuler les obligations de chacune des parties;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante à la présente résolution;

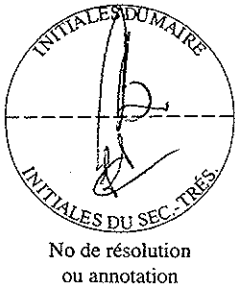
QUE les frais d'ingénieurs soient pour les phases complétées à la charge de la Municipalité;

QUE les ingénieurs retenus au dossier soient responsables de l'obtention des demandes d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable et des Parcs (MDDEP);

QU'une retenue monétaire soit applicable jusqu'au développement de la phase subséquente;

QUE la première phase, soit dans le secteur de la 28^e Rue, ne soit visée que par de la construction unifamiliale seulement;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins prolonge le réseau d'aqueduc et d'égout jusqu'à la limite sud-est du lot 3 629 034;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

QUE le drain pluvial soit prolongé à la charge de la Municipalité jusqu'à la limite de la propriété de madame Annie Vachon, soit le lot 3 629 014;

QUE l'entrepreneur soit responsable de la structure de la rue jusqu'à la pose d'asphalte, qui finalement, sera à la charge de la Municipalité;

QUE la rue et les infrastructures soient rétrocédées tout à fait gratuitement à la Municipalité lors de l'acceptation au terme des travaux.

172-07-2010

CESSION DE TERRAIN – EUCLIDE POMERLEAU

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a réalisé un plan de transfert de gestion d'une partie de l'emprise du chemin Royal, en front de la propriété de M. Euclide Pomerleau;

ATTENDU QUE le décret de gestion relatif à ce plan a été publié dans la Gazette Officielle du Québec le 16 juin 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins est maintenant propriétaire et gestionnaire de la parcelle concernée sur le plan de gestion;

ATTENDU QUE la Municipalité peut en disposer à sa guise;

ATTENDU QU'une servitude pour utilité publique devra être établie pour les poteaux présents sur ces parcelles;

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante à la présente résolution;

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Pierre Bégin, ainsi que le directeur général, monsieur François Fontaine à signer tout document relativement au transfert du titre de propriété en faveur de monsieur Euclide Pomerleau pour une parcelle de terrain, soit une partie du lot 3 629 602, d'une superficie de 278.5 mètres carrés;

QUE les frais relatifs à cette transaction soient à la charge de monsieur Euclide Pomerleau.

173-07-2010

DEMANDE AIDE AUX FAMILLES – VOLET INTERNATIONAL – ANTONY AUCLAIR

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée au bureau municipal;

ATTENDU QUE le comité d'étude de la politique des dons et commandites recommande favorablement au Conseil l'acceptation de la demande;

ATTENDU QUE l'aide demandée touche les aspects sportifs de la politique;

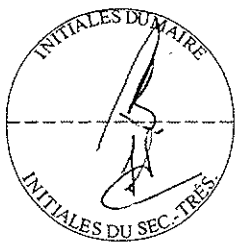
Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE verser une somme de cent (100,00\$) à monsieur Antony Auclair pour sa sélection ainsi qu'à sa participation au sein d'une équipe étoile de football lors d'une activité sportive où s'affrontera 8 équipes sur le site de l'université Acadia à Wolfville en Nouvelle-Écosse du 10 au 17 juillet 2010.

174-.07-2010

INSPECTEUR MUNICIPAL – HEURES ACCUMULÉES

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a accumulé de nombreuses heures suite aux travaux de voirie relativement à la surveillance des travaux de la 40^e et de la 41^e Rue, ainsi qu'aux autres travaux touchant le remboursement de la taxe d'accise sur l'essence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

ATTENDU QUE la Municipalité a la volonté de limiter le nombre d'heures accumulées pour chacun de ses employés;

ATTENDU QUE la Municipalité va réévaluer le besoin en personnel;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité paie une quantité de 70.0 heures accumulées à l'inspecteur municipal;

QUE la Municipalité effectue la réévaluation en personnel.

175-07-2010

VERSEMENT – CONCEPTION IMAGIX

ATTENDU QUE le fournisseur faisant la conception du site web de la Municipalité devait recevoir à leur demande un versement sur l'état de l'avancement des travaux;

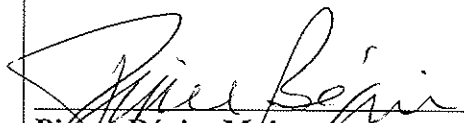
ATTENDU QUE le site web est à un niveau très avancé;

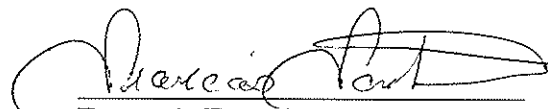
Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une avance de 50 % des coûts prévus des travaux à Conception Imagix.

176-07-2010

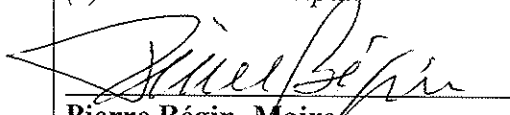
LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.


Pierre Bégin, Maire


François Fontaine, sec.-trésorier

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Pierre Bégin, Maire